

**Comment renvoyer
votre bulletin d'inscription ?**

**1/ Par courrier accompagné de votre
réglement au :**

**Journal de l'Action sociale,
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.**

**2/ Pour les administrations,
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
accompagné d'un bon de commande.**

**RENSEIGNEMENTS:
Journal de l'Action Sociale
Maria Lillo ou Michel Rousseau
Tél : 01 53 10 24 10
Mail : assises@lejas.com
Web : www.lejas.com**

INFORMATIONS PRATIQUES

Les 5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu les **lundi 12 et mardi 13 décembre 2011 à Paris.**

Les travaux commenceront le **lundi à 14h30 - l'accueil sera ouvert dès 13h00** - et se termineront à 18h00. Le mardi, les travaux commenceront à 9h00 et se termineront à 17h00, avec une pause entre 12h00 et 13h30 pour permettre aux participants de déjeuner.

❑ LIEU DE DÉROULEMENT DES ASSISES ❑

Les Assises ont lieu à la **Grande Halle de la Villette**, monument historique construit au XIX^{ème} siècle par un élève de Baltard et rénové en 2007 pour accueillir les plus prestigieuses manifestations.



Adresse : 211 avenue Jean Jaurès 75 019 Paris - Face au Métro Porte de Pantin : Ligne **5**

ATTENTION : La Grande Halle de la Villette ne doit pas être confondue avec la Cité des sciences et de l'industrie située également dans le Parc de la Villette mais à l'opposé à 12 mn à pied. La station de métro à proximité de La Grande Halle de la Villette est bien Porte de Pantin (ligne 5) et non Porte de la Villette qui dessert la Cité des sciences.

❑ HÔTELS PROCHES ❑

Une liste des hôtels situés à proximité de la Grande Halle de la Villette est disponible sur le site internet : www.lejas.com ou sur demande par mail (assises@lejas.com) ou par téléphone au 01 53 10 24 10. Nous vous conseillons de choisir un hôtel soit à proximité de la Porte de Pantin, lieu où se situe la Grande Halle de la Villette, soit dans un quartier situé sur la ligne de métro 5 (Ligne directe pour Porte de Pantin) comme les quartiers République ou Bastille, ou encore un hôtel à proximité de la Cité des sciences et de l'industrie mais située à 15 mn à pied de la Grande Halle de la Villette en traversant le parc de la Villette.



5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance

→ **12 et 13 décembre 2011**
La Grande Halle de la Villette, Paris

QUE DEVIENNENT LES ENFANTS ?

On s'interroge fréquemment sur le fonctionnement des dispositifs (organisation de la prévention et du repérage, analyse des situations familiales, suivi de la prise en charge...), mais rarement sur l'impact réel des réponses sur l'enfant. Or, ni la loi du 5 mars 2007, ni celle du 2 janvier 2002, n'ont pu encore favoriser ce type d'évaluation sans laquelle aucune amélioration ne peut être apportée sur ce qui constitue le fondement même de la protection de l'enfant : son devenir. Ces 5^{èmes} Assises entendent y contribuer à travers un programme en 3 temps : Ce que l'on sait (Plénière 1) - Ce que vous savez (votre expérience au cœur de six Ateliers) - Ce qu'il faut faire savoir (Plénière 2).

ASSISES ORGANISÉES PAR le Journal de l'Action Sociale en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) et le département de Paris

Le journal de
l'Action sociale
à du développement social

DÉPARTEMENT DE PARIS



En partenariat avec :



PROGRAMME



L'ENFANT DEVENU JEUNE MAJEUR

Modérateurs : **Isabelle Grimault**, directrice adjointe de la direction de l'action sociale et de la santé (DASES) en charge des actions familiales et éducatives du Département de Paris, et **Gilles Paillard**, directeur général de SOS Villages d'enfants.

Témoign Adepape : **Claude Lemerrer**, vice-président de l'Adepape de Haute-Garonne.

Comment accompagner au mieux l'enfant dans l'accès à l'autonomie et la préparation à la sortie du dispositif ? - Contrats jeunes majeurs : comment sortir du paradoxe de l'accompagnement des jeunes les mieux préparés au détriment des plus fragiles ? - Comment favoriser la diversité des réponses en s'appuyant notamment sur le droit commun pour ne pas rester enfermé dans des dispositifs spécialisés ? - L'articulation avec les autres acteurs professionnels, comme le service social ou les acteurs de l'insertion, et le recours aux bénévoles, comme les parrains par exemple.

▣ **Contribution introductive - Entrer dans l'âge adulte : la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection** par **Anne Oui**, chargée de mission à l'Observatoire national de l'enfance en danger, à partir du rapport publié par l'Oned en 2009.

▣ **Expérience - Quand les jeunes auto-évaluent leur autonomie : l'exemple de l'outil d'évaluation de l'autonomie des jeunes majeurs expérimenté dans la Maison Claire Morandat de SOS Villages d'enfants** en lien avec l'équipe belge à l'origine du projet, par **Théo Vanhees**, directeur de l'Inspection pédagogique à la Direction générale de l'aide à la jeunesse du ministère de la communauté française de Belgique, et **Sophie Laksanamixay**, monitrice éducatrice au sein de l'établissement.

▣ **Expérience - Quand les Mecs s'appuient sur les éducateurs de prévention spécialisée** pour proposer des accompagnements aux jeunes majeurs sans projet : la démarche du Point accueil écoute jeunes du Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (CMSEA), par **Leila Calmé**, chef de service éducatif, et **Abdelali Fahime**, directeur pédagogique du CMSEA.

▣ **Expérience - Le contrat de soutien à l'autonomie des jeunes (CSAJ) :** un outil dynamique de partenariat et de continuité entre protection de l'enfance et insertion, par **Alice Métois***, responsable de l'Unité prévention éducative et insertion des jeunes au conseil général de Loire-Atlantique.

▣ **Expérience - Accompagner les jeunes majeurs en s'appuyant sur des bénévoles et un crédit spécifiquement dédié : la collaboration entre le conseil général de Meurthe-et-Moselle et l'Adepape**, par **Abdel Gamouri**, ancien jeune majeur suivi dans le cadre de ce dispositif, trésorier de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle, et **Martine Manneville**, secrétaire générale de l'Adepape de Meurthe-et-Moselle.

▣ **Expérience - Mineurs étrangers isolés : le réseau de correspondants d'Apprentis d'Auteuil**, chargés en région d'accompagner les Mecs accueillant ce public, par **Christine Tricot**, juriste et responsable animation du Réseau correspondants MEI.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES AU DOS DU PROGRAMME)

1/L'organisateur des Assises est L'Action Sociale, agréé organisme de formation sous le N° d'agrément formation 11753620475.

2/Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque à l'ordre de l'Action Sociale
- ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

3/Montant des frais de participation :

Tarif normal : 310 € TTC (259,20 € HT) par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du mardi 13 décembre inclus.**

Tarif dégressif : 260 € TTC (217,39 € HT) par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution.

4/Possibilité de pré-réervations sans engagement jusqu'au 15 octobre 2011

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de ses inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'au 15 octobre jusqu'à 20 places, dès lors que l'institution concernée s'engage sur l'achat ferme d'un minimum de 5 places au-delà de cette date. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com

5/Chaque inscription fait l'objet d'une confirmation par mail au signataire de l'inscription et au participant.

6/En ce qui concerne les ateliers, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiqué comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

7/Pour chaque inscription confirmée, l'organisateur adresse à l'issue de la manifestation une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

8/Annulation

Les demandes d'annulation par courrier, mail ou fax :

- reçues avant le 13 novembre sont acceptées sans frais ;
- reçues entre le 14 novembre et le 27 novembre entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription
- reçues après le 27 novembre ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 27 novembre, entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription.

Aucune annulation ne sera prise par téléphone. L'annulation doit être transmise par courrier, par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19).

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance
12 et 13 décembre 2011

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au : Journal de l'Action Sociale - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration.

PARTICIPANT : M. Mme - SVP écrire très lisiblement notamment l'e-mail, et nom en capitales.

Nom et prénom :.....

Organisme :.....

Service :.....

Fonction :.....

Téléphone :.....

Portable :.....

E-mail :.....

Adresse :.....

Code postal/Ville :.....

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°.....

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :
Atelier N°.....

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :.....

Téléphone :.....

E-mail :.....

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :.....

Service :.....

Adresse :.....

Code postal/Ville :.....

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.